



Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Quatorze et le 19 Février

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (21): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE (→ 19 :58), Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE (← 20 :59), Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE (→ 19 :38), Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Hugues MARIE, Madame Henriette ALEXIS, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Léonard JERUL (→ 19 :55 ; ← 20 :34)

Etaient absents (12): Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Madame Marie-Line ALPHONSE, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE

Etaient représentés (..) :

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

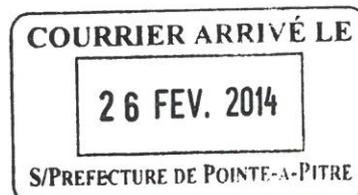
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick CORNELIE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 20-02-2014

Attribution d'aides exceptionnelles à des associations et des étudiants dans le cadre de voyages pédagogiques

Le maire informe l'assistance qu'un certain nombre de demandes d'aides exceptionnelles émanant d'associations et d'établissements scolaires sont parvenues en mairie à la fin du dernier trimestre du précédent exercice.



Compte tenu du caractère tardif de ces demandes, de la nécessité de ne pas léser les associations qui avaient respecté les délais de dépôt fixés par la collectivité, et d'allouer les aides aux associations dont les délais étaient les plus proches, le traitement desdites demandes tardives a du être ajourné.

Il s'agit pour la plupart, de demandes d'aides formulées par des associations, des porteurs de projets et surtout des étudiants pour des projets qui doivent se dérouler entre les mois de février et juillet 2014. La faisabilité des projets susvisés dépendant essentiellement de la complétude des budgets correspondants, il est proposé au conseil de se prononcer sur les demandes présentées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les dossiers présentés en conseil municipal
Où l'exposé du maire
et après en avoir délibéré*

DECIDE :

ARTICLE 1 : *D'autoriser la participation financière de la Commune de Morne-À-L'Eau aux actions présentées par les porteurs de projets (L'ETOILE ATHLETISME, ACLGM, ZAYEN'LA, M'BITAKO, LYCEE DE BAIMBRIDGE, LYCEE AGRICOLE, MEDIK WEST INDIES, L.G.T.DROIT DE L'HOMME, LYCEE CHEVALIER SAINT GEORGES, ASSOCIATION PROJETS EN ACTION, LIGUE GUADELOUPEENNE DE HAND BALL).*

ARTICLE 2 : D'autoriser la participation financière de la collectivité aux projets susvisés selon la répartition suivante :

Nom du demandeur	Objet de la demande	Date de l'opération	Aide Proposée
L'Etoile Athlétisme	Organisation d'un projet d'échange avec le club « GANG » de l'hexagone	Mars à mai 2014	L'ETOILE ATHLETISME : 5 000,00 €
A.C.L.G.M (Association Culture et Loisirs de Gensolin Morne-À-L'eau)	Demande d'aide pour des actions d'animations	Année 2014	A.C.L.G.M. : 2 000,00 €
ZAYEN LA	Finale de la Super Coupe en Martinique 09 au 16 novembre 2013	Novembre 2013	ZAYEN'LA : 1 800,00 €
M'BITAKO	Traduction du discours de Barack OBAMA « A more Perfect Union » sous forme d'un ouvrage bilingue anglais-créole	2 ^{ème} trimestre 2014	M'BITAKO : 500,00 €
Lycée de Bainbridge Etudiants concernés : DULORME Mèlène, MAZANIELLO Nora, PRIAM Joëla, SURPIN Lilian	Voyage d'étude à Miami	Avril-mai 2014	LYCEE DE BAINBRIDGE L.G.T. : 2 000,00 €
Lycée Agricole Etudiant concerné : PECCATUS Richeline	Voyage d'étude à Cuba	Mars 2014	LYCEE AGRICOLE : 500,00 €
Médik West Indies	Gala de médecine	Mars 2014	MEDIK WEST INDIES : 500,00 €
L. G. T. Droits de l'Homme Etudiants concernés : ALVARADE Fadia, ANTOINE Nrela, CABRERA Mélina, FALLA Aurelie	Stage en entreprise à l'étranger pour cinq étudiants (Caraïbe/USA/Canada/Europe)	Mai - juil. 2014	L.G.T. DROITS DE L'HOMME 2 500,00 €
Lycée Chevalier SAINT GEORGES Etudiant concerné : RODANET Judicaël	Il s'agit d'un projet COMENIUS Voyage scolaire à PRAGUE	24 au 30 Mars 2014	LYCEE CHEVALIER SAINT GEORGES : 200,00 €
Association PROJETS en ACTION	Séjour d'échange et de découverte culturel en Guadeloupe et notamment à Morne-À-L'eau	10 au 15 avril 2014	Association PROJET EN ACTION : 1 000,00 €
Ligue guadeloupéenne de Hand Ball	Participation aux championnats du monde de TURQUIE	Juin 2014	Ligue guadeloupéenne de Hand Ball 3 000,00 €
			TOTAL : 19 000,00 €

ARTICLE 3 : *La dépense correspondante sera inscrite au Budget 2014 de la Ville.*

ARTICLE 4: *D'autoriser le Maire à entamer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.*

ARTICLE 5 : *Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.*

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-À-L'eau, le 19 février 2014

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le

Formalités de publicité

Effectuées le _____

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

